

MUNICIPALITÉ DE GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, tenue à l'hôtel de ville de Grenville-sur-la-Rouge, mardi le 12 juin 2018, à 19h00.

Minutes of the regular council sitting of the Municipality of Grenville-sur-la-Rouge, held at Grenville-sur-la-Rouge's city hall, Tuesday June 12th, 2018 at 7h00 pm.

Présents :	Le maire	Tom Arnold
Presents		
	Les conseillères :	Manon Jutras Natalia Czarnecka
	Les conseillers :	Ron Moran Serge Bourbonnais Denis Fillion
	Directeur général	Marc Beaulieu
Absent	Conseiller	Marc André Le Gris

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE / OPENING OF THE SESSION

Après constatation du quorum, la séance est ouverte à 19h04 par M. Tom Arnold, maire de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge. Le directeur général, M. Beaulieu, est présent et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

After constation of quorum, the regular sitting is open at 7h04 pm by Mr. Tom Arnold, mayor of the Municipality of Grenville-sur-la-Rouge. The general director, M. Beaulieu, is present and acts as the assembly secretary.

2. PÉRIODE DE QUESTION / AUDIENCE QUESTION PERIOD

Une première période de question est offerte aux citoyens présents à la séance.

A first question period is offered to citizen presents at the sitting.

3. 2018-06-162 Adoption de l'ordre du jour **2018-06-162 Adoption of the agenda**

Il est proposé par monsieur le conseiller Ron Moran et résolu que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que déposé.

It is moved by Councillor Ron Moran and resolved to approve the agenda of the regular council sitting as written.

Adopté à l'unanimité
Carried unanimously

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX/ADOPTION OF THE MINUTES

4.1 2018-06-163 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 8 mai 2018 **2018-06-163 Adoption of the minutes of the regular session held on May 8th, 2018**

Il est proposé par monsieur le conseiller Serge Bourbonnais et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 8 mai 2018 soit approuvé tel que déposé.

It is moved by Councillor Serge Bourbonnais and resolved to approve the minutes of the regular sitting council held on May 8th, 2018 as written.

Adopté à l'unanimité
Carried unanimously

4.2 2018-06-164 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 30 mai 2018 **2018-06-164 Adoption of the minutes of the extraordinary council sitting held on May 30th, 2018**

Il est proposé par madame la conseillère Manon Jutras et résolu que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenu le 30 mai 2018 soit approuvé tel que déposé.

It is moved by Councillor Manon Jutras and resolved to approve to minutes of the extraordinary council sitting held on May 30th, 2018 as written.

Adopté à l'unanimité
Carried unanimously

5. RAPPORT DU MAIRE ET RAPPORTS DES COMITÉS / MAYOR AND COMMITTEES REPORTS

Aucun rapport n'est déposé.

No report has been filed.

6. FINANCES ET ADMINISTRATION / FINANCE AND ADMINISTRATION

**6.1 2018-06-165 Résolution - Approbation des comptes à payer au 31 mai 2018
2018-06-165 Resolution – Approval of accounts payable as of May 31st, 2018**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Fillion et résolu que les comptes énumérés sur la liste suggérée des comptes à approuver au 31 mai 2018 totalisant 404 143.08 \$ soient approuvés et que leur paiement soit autorisé après vérification finale par la direction générale et le maire.

It is moved by Councillor Denis Fillion and resolved to approve the payment of the accounts listed on the suggested list as at May 31st, 2018 in the amount of \$ 404 143.08, after verification by the general direction and the mayor.

Adopté à l'unanimité
Carried unanimously

**6.2 2018-06-166 Démission de la secrétaire-trésorière et responsable du greffe
2018-06-166 Resignation of the secretary-treasurer and head of registry**

CONSIDÉRANT QUE Me Chloé Gagnon, en date du 5 juin dernier, a remis sa démission à titre de secrétaire-trésorière et responsable du greffe;

WHEREAS *Me Chloé Gagnon, on June 5th, has resigned as secretary-treasurer and head of registry;*

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalia Czarnecka et résolu que le conseil municipal accepte, avec regret, la démission de Me Chloé Gagnon et remercie cette dernière pour les services rendus à la Municipalité.

THEREFORE, it is moved by Concillor Natalia Czarnecka and resolved that the municipal council accepts, with regrets, the resignation of Me Chloé Gagnon and thanks her for the services rendered to the Municipality.

Adopté à l'unanimité
Carried unanimously

**6.3 2018-06-167 Démission de la responsable de bibliothèque
2018-06-167 Resignation of the head of libraries**

CONSIDÉRANT QUE Mme Maude Marcaurette, en date du 6 juin dernier, a remise sa démission à titre de responsable des bibliothèques et du projet 0-5 ans;

WHEREAS *Mrs. Maude Marcaurette, on June 6th, has resigned as head of libraries and project manager of 0-5 years old;*

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Ron Moran et résolu que le conseil municipal accepte, avec regrets, la démission de Mme Maude Marcaurette et remercie cette dernière pour tous les services rendus à la Municipalité au cours des trois dernières années.

THEREFORE, it is moved by Councillor Ron Moran and resolved that the municipal council accepts, with regrets, the resignation of Mme Maude Marcaurette and thanks here for all the services rendered to the Municipality during the last three years.

Adopté à l'unanimité
Carried unanimously

6.4 2018-06-168 Résolution – Poste de secrétaire exécutive
2018-06-168 Resolution – Position of executive secretary

CONSIDÉRANT QUE la secrétaire-trésorières et responsable du greffe a remise sa démission en date du 5 juin dernier;

WHEREAS *the secretary-treasurer and head of the clerk's office resigned on June 5;*

CONSIDÉRANT QUE le poste sera vacant dès le 18 juin et doit être comblé;

WHEREAS *the position will be vacant as of June 18 and must be filled;*

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Manon Jutras et résolu que le conseil municipal autorise le directeur général, M. Marc Beaulieu, à afficher un poste de secrétaire exécutive pour une période de 2 semaines afin de trouver une personne compétente pour remplir ces fonctions.

THEREFORE, it is moved by Councillor Manon Jutras and resolved that the municipal council authorizes the general director, Mr. Marc Beaulieu, to post a position of executive secretary for a period of 2 weeks to find a competent person to perform these functions.

Adopté à l'unanimité
Carried unanimously

6.5 2018-06-169 Résolution – Congrès FQM
2018-06-169 Resolution – FQM Congress

CONSIDÉRANT QUE la FQM tient son congrès annuel les 20, 21 et 22 septembre prochain;

WHEREAS *the FQM holds its annual conference on September 20th, 21st and 22nd;*

CONSIDÉRANT QUE des membres du conseil municipal se sont montrés intéressés à assister à ce congrès;

WHEREAS *members of the municipal council were interested in attending this congress;*

CONSIDÉRANT QUE vu la programmation, il serait formateur et bénéfique que des membres du conseil assiste à ces formations;

WHEREAS *given the programming, it would be instructive and beneficial for board members to attend these formations;*

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Serge Bourbonnais et résolu que le conseil municipal autorise les membres du conseil intéressés à assister au congrès à s'inscrire au coût de 780.00\$ y excluant les taxes applicables. Et que tous les frais de représentation et de déplacement soient remboursés sous présentation de pièces justificatives tel que le prévoit le règlement RA-189-06-2018.

THEREFORE, it is moved by Councillor Serge Bourbonnais and resolved that the municipal council authorizes council members interested in attending the convention to register at a cost of \$ 780.00 excluding applicable taxes. And that all representation and travel expenses will be refunded on presentation of vouchers as stated in the bylaw RA-189-06-2018.

Adopté à l'unanimité
Carried unanimously

6.6 2018-06-170 Résolution – Cotisation annuelle et autorisation de participation au Congrès de l’ADMQ
2018-06-170 Resolution – Annual fee and authorization of participation to the ADMQ congress

CONSIDÉRANT QUE le directeur général est actuellement membre de l’Association des directeurs municipaux du Québec;

WHEREAS *the general director is actually a member of the Association des directeurs municipaux du Québec;*

CONSIDÉRANT QUE le renouvellement de la cotisation doit être effectuée prochainement;

WHEREAS *the renewal of the contribution must be made soon;*

CONSIDÉRANT QUE la Politique établissant les conditions de travail du personnel cadre, du personnel professionnel et des employés de soutien prévoit que la Municipalité assume les frais de cotisation à une association professionnelle lorsqu’elle est requise aux fins de l’emploi;

WHEREAS *the Policy establishing the working conditions of management, professional and support staff provides that the Municipality assumes the assessment fees to a professional association when its required for the purpose of the employment;*

CONSIDÉRANT QUE l’ADMQ organise son congrès annuel au Centre des congrès de Québec les 13, 14 et 15 juin prochain;

WHEREAS *the ADMQ organizes its annual conference at the Quebec city convention center on June 13, 14 and 15, 2018;*

CONSIDÉRANT QUE le directeur général a manifesté son intérêt à assister à ce congrès pour les formations qu’il offre;

WHEREAS *the general director has expressed interest to attend this congress for the training he offers;*

CONSIDÉRANT QUE les frais d’inscription au congrès ont déjà été défrayé par la Municipalité du Canton d’Harrington;

WHEREAS *the convention registration fees have already been paid by the Municipality of the township of Harrington;*

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Manon Jutras et résolu que le conseil municipal autorise le paiement de l’adhésion annuelle du directeur général, M. Marc Beaulieu, à l’Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) pour un montant de 450\$ excluant les taxes applicables. Et autorise sa participation au congrès de l’ADMQ se tenant au Centre des congrès de Québec les 13, 14 et 15 juin prochain. Et que tous les frais de représentation et de déplacement soient remboursés sous présentation de pièces justificatives tel que le prévoit la Politique établissant les conditions de travail du personnel cadre, du personnel professionnel et des employés de soutien.

THEREFORE, it is moved by Councillor Manon Jutras and resolved that the municipal council authorizes the payment of the annual membership of the general director, Mr. Marc Beaulieu, to the Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) for an amount of \$ 450 excluding applicable taxes. And authorizes its participation to the ADMQ congress held at the Quebec city convention center on June 13, 14 and 15. And that all representation and travel expenses will be refunded on presentation of vouchers as stated in the Policy establishing the working conditions of management, professional and support staff.

Adopté à l’unanimité
Carried unanimously

6.7 2018-06-171 Résolution – Embauche des étudiants journaliers
2018-06-171 Resolution – Hiring of laborers students

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a fait une demande de subvention pour le programme Emploi été Canada (EÉC) auprès du gouvernement;

WHEREAS *the Municipality has applied for the Canada Summer Job (EÉC) grant from the government;*

CONSIDÉRANT QUE la demande de subvention a été accueillie pour l'embauche de deux étudiants à temps plein pour l'été 2018;

WHEREAS *the grant application was accepted for the hiring of two full-time students for the summer of 2018;*

CONSIDÉRANT QUE ces étudiants exécuteront des tâches de revitalisation et d'entretien;

WHEREAS *these students will perform revitalization and maintenance tasks;*

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalia Czarnecka et résolu que le conseil municipal autorise l'embauche de deux étudiants, soit Kevin Nevers and Lauralie Légal-Bissonnette, au poste de journalier pour l'été 2018 dans le cadre du programme de subvention Emploi été Canada (EÉC) pour une période de 9 semaines selon les termes de la convention.

THEREFORE, it is moved by Councillor Natalia Czarnecka and resolved that the municipal council authorizes the hiring of two students, which is Kevin Nevers and Lauralie Légal-Bissonnette, as day laborers for the summer of 2018 as part of the subsidy program Canada Summer Job (EÉC) a period of 9 weeks according to the term of the collective agreement.

Adopté à l'unanimité
Carried unanimously

6.8 2018-06-172 Résolution – Formation sur les plantes envahissantes
2018-06-172 Resolution – Formation on invasive plants

CONSIDÉRANT QUE le CRE des Laurentides organise gratuitement une formation sur les plantes aquatiques exotiques et envahissantes le 22 juin prochain;

WHEREAS *the CRE des Laurentides organizes a free training session on exotic and invasive aquatic plants on June 22;*

CONSIDÉRANT QUE Mélanie Lauzon, agente en environnement, s'est montrée intéressée à aller suivre cette formation pour pouvoir dispenser de l'information aux citoyens de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge;

WHEREAS *Mélanie Lauzon, environmental agent, was interested in attending this formation to provide information to the citizens of the Municipality of Grenville-sur-la-Rouge;*

CONSIDÉRANT QUE lors de la journée de l'Environnement, des citoyens se sont montrés préoccupés par la qualité de leurs lacs et la présence de certaines plantes;

WHEREAS *on environmental day, citizens were concerned about the quality of their lakes and the presence of certain plants;*

CONSIDÉRANT QUE la formation d'association de lacs comprenant des citoyens est envisagée et qu'il serait bénéfique qu'un employé de la municipalité puisse répondre aux questions de ces citoyens concernant la santé de leurs lacs et environnement;

WHEREAS *the formation of a lake association including citizens is considered and that it would be beneficial for an employee of the municipality to answer the questions of these citizens concerning the health of their lakes and environment;*

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Manon Jutras et résolu que le conseil municipal autorise la participation de Mélanie Lauzon, agente en environnement, à la formation dispensée par le CRE des Laurentides le 22 juin prochain à Saint-Adolphe-d'Howard sur les plantes aquatiques exotiques et envahissante. Et que tous les frais de représentation et de déplacement soient remboursés sous présentation des pièces justificatives tel que le prévoit la Politique établissant les conditions de travail du personnel cadre, du personnel professionnel et des employés de soutien.

THEREFORE, it is moved by Councillor Manon Jutras and resolved that the municipal council authorizes the participation of Mélanie Lauzon, environmental officer, to the formation given by the CRE des Laurentides on June 22th, in Saint-Adolphe-d'Howard on exotic and invasive aquatics plants. And that all representation and travel expenses will be refunded on presentation of vouchers as stated in the Policy establishing the working conditions of management, professional and support staff.

Adopté à l'unanimité
Carried unanimously

6.9 2018-06-173 Résolution – Formation en signalisation
2018-06-173 Resolution – Traffic control training

CONSIDÉRANT QU' une formation en signalisation est offerte à Lachute le 19 juin prochain;

WHEREAS *a traffic control training is offered in Lachute on June 19th;*

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal trouve pertinent d'envoyer deux cols bleus à aller suivre cette formation nécessaire pour les besoins de la Municipalité;

WHEREAS *the municipal council finds it appropriate to send two blue collar workers to attend this training session required for the needs of the Municipality;*

CONSIDÉRANT QUE deux cols bleus se sont montrés intéressés par cette formation reliée à leur poste;

WHEREAS *two blue collar workers were interested in this training related to their position;*

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Serge Bourbonnais et résolu que le conseil municipal autorise deux cols bleus, Marco Blais et Carl Bigras, à aller suivre la formation en signalisation le 19 juin prochain à Lachute au coût de 120\$ par participant excluant les taxes applicables. Et que tous les frais de représentation et de déplacement soient remboursés sous présentation des pièces justificatives telles que le prévoit la convention collective en vigueur.

THEREFORE, it is moved by Councillor Serge Bourbonnais and resolved that the municipal council authorizes two blue collar workers, Marco Blais and Carl Bigras, to attend the traffic control training on June 19 in Lachute to the amount of \$ 120 per participant excluding applicable taxes. And that all representation and travel expenses will be refunded on presentation of vouchers as stated in the Policy establishing the working conditions of management, professional and support staff.

Adopté à l'unanimité
Carried unanimously

6.10 2018-06-174 Résolution – Abrogation de la résolution numéro 2017-05-116
2018-06-174 Resolution – Repeal of resolution number 2017-05-116

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal avait adopté à la séance ordinaire du 9 mai 2017 la résolution numéro 2017-05-116;

WHEREAS *the municipal council had adopted at the regular meeting of May 9th, 2017, the resolution number 2017-05-116;*

CONSIDÉRANT QUE cette résolution visait à contribuer financièrement à la réalisation d'un projet de résidence de 31 logements dans le cadre du programme Accès Logis pour une somme de 275 000\$;

WHEREAS *this resolution was intended to contribute financially to the completion of a 31 units residence project under the Accès Logis program for a sum of \$ 275 000;*

CONSIDÉRANT QUE le conseil n'est pas disposé à appuyer le projet présentement mis de l'avant;

WHEREAS *the municipal council is not prepared to support the project currently being put forward;*

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal réitère son intérêt à un projet de cette nature et en reconnaît la pertinence dans le milieu;

WHEREAS *the municipal council reiterates its interest in a project of this nature and recognizes its relevance in the community;*

CONSIDÉRANT QUE le projet sera réévalué prochainement dès que les informations nécessaires demandées seront fournies aux conseillers municipaux et au directeur général et les sommes requises seront alors financées à même un règlement d'emprunt si le projet est accepté par le conseil municipal;

WHEREAS *the project may be re-evaluated in the near future as soon as the required information is provided to the councillors and the general director, and the required sums will be financed for a loan bylaw if the project is accepted by the municipal council;*

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Fillion et résolu que le conseil municipal abroge la résolution numéro 2017-05-116 adopté dans le cadre du programme Accès Logis. Et que le conseil municipal réaffecte la somme de 275 000\$ affectée à cet effet comme suit : 129 218\$ sera affecté au développement (SOCOM) et 145 782\$ sera retourné dans les surplus accumulés de la Municipalité.

THEREFORE, it is moved by Councillor Denis Fillion and resolved that the municipal council repeals the resolution number 2018-05-116 adopted within the framework of the Accès Logis program. And that the municipal council reallocate the sum of \$ 275 000 allocated for this purpose as follows: \$ 129 218 will be used for development (SOCOM) and \$ 145 782 will be returned to the Municipality's accumulated surpluses.

Adopté à l'unanimité
Carried unanimously

7. TRAVAUX PUBLICS ET SÉCURITÉ INCENDIE / PUBLIC WORKS AND FIRE SAFETY

7.1 2018-06-175 Résolution – Programme d'aide à la voirie locale **2018-06-175 Resolution – Assistance program for local roads**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

WHEREAS *the Municipality of Grenville-sur-la-Rouge has become aware of the terms and conditions of the Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) of the Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);*

CONSIDÉRANT QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC d'Argenteuil a obtenu un avis favorable du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE);

WHEREAS *the interventions referred to in the application for financial assistance are included in an intervention plan for which the MRC d'Argenteuil obtained a favorable opinion from the Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTRY);*

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge désire présenter une demande d'aide financière au MINISTÈRE pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL;

WHEREAS *the Municipality of Grenville-sur-la-Rouge wishes to submit a request for a financial assistance to the MINISTRY for the realisation of eligible work under the RIRL component of the PAVL;*

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE;

WHEREAS *the Municipality of Grenville-sur-la-Rouge is committed to obtain the necessary financing for the realization of the entire project including the part of the MINISTRY;*

CONSIDÉRANT QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

WHEREAS *only work done after the date on the announcement letter is eligible for financial assistance;*

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- L'estimation détaillée du coût des travaux;
- L'offre de services détaillant les coûts (gré à gré);
- Le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres).

WHEREAS *the Municipality of Grenville-sur-la-Rouge chooses to establish the source of calculation of the financial assistance according to the following option:*

- *The detail estimate of the cost of the work;*
- *The offer of services detailing the cost (OTC);*
- *The bid from the selected contractor (call for tenders).*

EN CONSÉQUENCE, il est proposée par monsieur le conseiller Serge Bourbonnais et il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les applications en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

THEREFORE, it is moved by Councillor Serge Bourbonnais and unanimously resolved and adopted that the council of the Municipality of Grenville-sur-la-Rouge authorize the submission of an application for financial assistance for eligible projects, confirms its commitment to have the work carried out according to the current application and recognizes that in case of non-compliance with these, the financial assistance will be terminated.

Adopté à l'unanimité
Carried unanimously

7.2 2018-06-176 Résolution – Autorisation de travaux sur la 6^e Concession
2018-06-176 Resolution – Authorization to work on the 6th Concession

CONSIDÉRANT QUE M. Baril a fait une demande auprès du conseil municipal pour entamer des travaux sur le chemin de la 6^e Concession;

WHEREAS *Mr. Barils has made a request to the municipal council to begin work on the 6th Concession road;*

CONSIDÉRANT QUE ces travaux visent l'amélioration du chemin pour permettre à des véhicules lourds d'emprunter cette voie;

WHEREAS *this work is aimed to improving the road to allow heavy vehicles to take this route;*

CONSIDÉRANT QUE ces travaux permettront de transporter le produit des coupes de bois sur des terres appartenant à M. Baril;

WHEREAS *this work will allow the transportation of the wood coming from the logging operation on the land owned by Mr. Baril;*

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Ron Moran et résolu que le conseil municipal autorise le maire, M. Arnold, et le directeur général, M. Beaulieu, à signer une entente avec M. Baril lui permettant d'effectuer les travaux nécessaires sur le chemin de la 6^e Concession tel que demandé par celui-ci et aux conditions établies dans cette entente.

THEREFORE, it is moved by Councillor Ron Moran and resolved that the municipal council authorizes the mayor, Mr. Arnold, and the general director, Mr. Beaulieu, to sign an agreement with Mr. Baril allowing him to carry out the necessary work on the way to the 6th Concession as requested by him under the conditions set out in this agreement.

Adopté à l'unanimité
Carried unanimously

7.3 2018-06-177 Résolution – Octroi du contrat pour les glissières de sécurité
2018-06-177 Resolution – Contract award of guardrails

CONSIDÉRANT QU' un accident mortel a eu lieu sur le chemin Constantineau en juin 2017;

WHEREAS *a fatal accident occurred on Constantineau road in June 2017;*

CONSIDÉRANT QUE le rapport du coroner, Dr. Louis Normandin, suggère à la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge de procéder à l'installation de glissières de sécurité en bordure de la route devant le plan d'eau;

WHEREAS *the coroner's report, Dr. Louis Normandin, suggests to the Municipality of Grenville-sur-la-Rouge to proceed with the installation of roadside guardrail in front of the lake;*

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été obtenues auprès de trois fournisseurs différents, soit :

- Entreprise Ployard 2000 : 53.34 m de glissières de sécurité incluant les matériaux et l'installation pour un montant de 5 740.38\$ y excluant les taxes applicables;
- Les Glissières Desbiens : 60 m de glissières de sécurité incluant les matériaux et l'installation pour un montant de 7 900.00\$ y excluant les taxes applicables;
- Les Glissières de sécurité JTD : 60 m de glissières de sécurité incluant les matériaux et l'installation pour un montant de 9 350.00\$ y excluant les taxes applicables.

WHEREAS *submissions were obtained from three different vendors:*

- *Ployard 2000 : 53.34 m of guardrails including materials and installation for an amount of \$ 5 740.38 excluding applicable taxes;*
- *Les Glissières Desbiens : 60 m of guardrails including materials and installation for an amount of \$ 7 900.00 excluding applicable taxes;*
- *Les Glissières de Sécurité JTD : 60 m of guardrails including materials and installation for an amount of \$ 9 350.00 excluding applicable taxes.*

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Serge Bourbonnais et résolu que le conseil municipal octroi le contrat pour les glissières de sécurité à l'entreprise

Ployard 2000 pour les matériaux et l'installation des glissières de sécurité sur une longueur de 53.34 m pour un montant de 5 740.38\$ y excluant les taxes applicables représentant le prix du plus bas soumissionnaire.

THEREFORE, it is moved by Councillor Serge Bourbonnais and resolved that the municipal council award the contract for the guardrails to the company Ployard 2000 for the materials and the installation of the guardrails on a length of 53.34 m for an amount of \$ 5 740.38 excluding applicable taxes representing the price of the lowest bidder.

Adopté à l'unanimité
Carried unanimously

7.4 2018-06-178 Résolution – Octroi d'un contrat à EXP
2018-06-178 Resolution – Contract award to EXP

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire réaliser des travaux de reconstruction d'un pont sur la montée Boucher;

WHEREAS *the municipality wishes to carry out the reconstruction work on a bridge on Boucher road;*

CONSIDÉRANT QUE le premier volet de ces travaux a été réalisé à l'automne dernier qui consistait en une étude préparatoire et que le volet 2 consiste en la conception et la préparation des plans et devis;

WHEREAS *the first part of this work was done last fall which consisted of a preparatory study and that the second part consists of the design and preparation of plans and specifications;*

CONSIDÉRANT QUE la firme EXP est celle qui a réalisé l'étude préparatoire et qu'elle connaît déjà l'état et la situation du pont sur la montée Boucher;

WHEREAS *the firm EXP is the one that carried out the preparatory study and that it already knows the state and the situation of the bridge on Boucher road;*

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Ron Moran et résolu que le conseil municipal octroi un contrat pour la réalisation des plans et devis de structure pour les travaux de reconstruction du tablier du pont sur la montée Boucher à la firme EXP pour un montant de 9 000\$ y excluant les taxes applicables.

THEREFORE, it is moved by Councillor Ron Moran and resolved that the municipal council awarded a contract for the execution of plans and structural specifications for the reconstruction work on the bridge deck on Boucher road at the firm EXP for an amount of \$ 9 000 excluding applicable taxes.

Adopté à l'unanimité
Carried unanimously

8. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE / URBAN PLANNING AND DEVELOPMENT

8.1 2018-06-179 Résolution – Ensemencement des lacs
2018-06-179 Resolution – Fish Seeding lakes

CONSIDÉRANT QUE l'Association de protection de la pêche des cantons de Harrington et de Grenville a fait une demande d'aide financière;

WHEREAS *the Township of Harrington and Grenville fisheries protection association has applied for financial assistance;*

CONSIDÉRANT QUE cette aide financière servira à ensemercer les lacs de la région de Harrington et de Grenville-sur-la-Rouge pour encourager la pêche sportive;

WHEREAS *this financial assistance will be used to seed lakes in the Harrington and Grenville-sur-la-Rouge region to encourage sport fishing;*

CONSIDÉRANT QUE cette action servira aussi bien aux résidents de Harrington qu'aux résidents de Grenville-sur-la-Rouge;

WHEREAS *this action will serve residents of Harrington as well as residents of Grenville-sur-la-Rouge;*

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Manon Jutras et résolu que le conseil municipal octroi une somme de 500\$ à l'Association de protection de la pêche des cantons de Harrington et de Grenville pour l'ensemencement des lacs de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge et du Canton de Harrington.

THEREFORE, it is moved by Councillor Manon Jutras and resolved that the municipal council awarded an amount of \$ 500 to the Township of Harrington and Grenville fisheries protection association for the seeding of Grenville-sur-la-Rouge and Harrington's township lakes.

Adopté à l'unanimité
Carried unanimously

8.2 2018-06-180 **Résolution – Dérogation RPEP**

CONSIDÉRANT la démarche effectuée par plusieurs municipalités québécoises depuis plusieurs années pour mieux protéger les sources d'eau potable menacées par les projets de recherche, de production, de stockage et de transport des hydrocarbures dans les territoires municipaux;

CONSIDÉRANT l'adoption du *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* (ci-après "RPEP") par le gouvernement du Québec, lequel règlement est entré en vigueur au mois d'août 2014;

CONSIDÉRANT QUE en application du premier alinéa de l'article 118.3.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2; ci-après "L.Q.E."), l'entrée en vigueur du RPEP fait en sorte que ce règlement provincial prévaut sur tout règlement municipal portant sur le même objet;

CONSIDÉRANT QUE après examen du RPEP et une analyse scientifique rigoureuse, plusieurs municipalités, dont la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, se sont montrées convaincues que les dispositions et normes dudit règlement n'assurent pas une protection adéquate et suffisante des sources d'eau potable sur leur territoire, particulièrement là où les citoyens et citoyennes sont alimentés par des puits artésiens ou de surface individuels;

CONSIDÉRANT QUE le premier alinéa de l'article 118.3.3 L.Q.E. permet au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (ci-après "le ministre de l'Environnement") d'approuver un règlement local portant sur le même objet que le RPEP, auquel cas le règlement local prévaut alors sur le RPEP dans la mesure que détermine le ministre;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge a adopté le *Règlement RU-906-04-2018* portant le titre de *Règlement déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'Hydrocarbures dans le territoire de la municipalité*, en date du 8 mai 2018;

CONSIDÉRANT QU' une copie dudit règlement a été transmise au ministre de l'Environnement afin de faire approuver ledit règlement pour valoir en lieu et place du RPEP sur le territoire de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE dans une démarche similaire, 318 municipalités (ci-après "les municipalités réclamantes") ont demandé au ministre de l'Environnement d'approuver leur propre règlement local, dérogeant ainsi au RPEP, de façon à pouvoir accroître les distances séparatrices entre les éventuelles installations des sociétés gazières et pétrolières et les sources d'eau potable (ci-après "la demande de dérogation");

- CONSIDÉRANT QU' au soutien de leur demande de dérogation, les municipalités réclamantes ont collectivement soumis au ministre, pour son analyse, une preuve scientifique détaillée, rigoureuse et prépondérante démontrant l'inadéquation des normes prévues au *RPEP*, lesquelles normes ne permettent pas d'assurer la protection efficiente des sources d'eau potable sur leur territoire respectif;
- CONSIDÉRANT QU' en soutien de leur demande de dérogation, les municipalités réclamantes ont aussi invoqué le rapport du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) concernant l'exploitation des hydrocarbures de schiste, lequel rapport recommandait également au gouvernement de revoir les distances séparatrices prévues au *RPEP*;
- CONSIDÉRANT QUE pour toute réaction suite à cette demande de dérogation, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) a exigé des municipalités réclamantes, incluant la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, qu'elles fournissent au soutien de cette demande une preuve des conditions locales justifiant l'adoption d'un règlement particulier;
- CONSIDÉRANT QUE les municipalités réclamantes, incluant la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, sont d'avis qu'une telle démonstration des conditions locales est tout à fait superfétatoire vu les conclusions de la preuve scientifique complète qui a déjà été déposée au soutien de leur demande de dérogation, et vu qu'il ne s'agit pas de libéraliser les normes prévues au *RPEP*, mais de les renforcer par l'application de normes plus sévères, tel que cela appert du *Règlement RU-906-04-2018* de notre municipalité qui a été transmis au ministre de l'Environnement;
- CONSIDÉRANT QUE le maintien des distances séparatrices actuelles dans le projet de règlement modifiant le *RPEP* déposé par le gouvernement le 14 février 2018 semble indiquer que le MDDELCC n'a pas pris en considération ladite preuve scientifique qui a été déposée au soutien de la demande de dérogation;
- CONSIDÉRANT le principe de "précaution" enchâssé dans la *Loi sur le développement durable* (RLRQ, c. D-8.1.1) et selon lequel "lorsqu'il y a un risque de dommage grave ou irréversible, l'absence de certitude scientifique complète ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir une dégradation de l'environnement";
- CONSIDÉRANT aussi le principe de "subsidiarité", également enchâssé dans la *Loi sur le développement durable*, selon lequel "les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués au niveau approprié d'autorité" et qu'il est pertinent de rapprocher le plus possible les lieux de décision des citoyens et des communautés concernés;
- CONSIDÉRANT QUE par l'adoption de la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs*, sanctionnée le 16 juin 2017, le législateur québécois a reconnu que :
- Les municipalités sont, dans l'exercice de leurs compétences, des gouvernements de proximité faisant partie intégrante de l'État québécois;
 - Les élus municipaux possèdent la légitimité nécessaire, au sens de la démocratie représentative, pour gouverner selon leurs attributions; et que
 - Les municipalités exercent des fonctions essentielles et offrent à leur population des services qui contribuent à maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain, notamment dans un contexte de développement durable;

- CONSIDÉRANT QU' à ce jour, nous n'avons reçu aucune réponse formelle ou réponse adéquate de la part de la ministre de l'Environnement, outre cette demande de preuve de la situation locale;
- CONSIDÉRANT QUE cette demande outrepassa le cadre de la *L.Q.E.* et ne peut constituer une exigence légitime et raisonnable de la part de la ministre de l'Environnement;
- CONSIDÉRANT QUE l'exigence de la ministre de l'Environnement de présenter une preuve de la situation locale place la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, de même que toutes les municipalités réclamantes, dans une situation de difficulté réelle et urgente;
- CONSIDÉRANT QUE devant le silence de la ministre de l'Environnement, la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge se trouve placée dans une impasse et qu'il en va de même pour toutes les municipalités réclamantes;
- CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge estime être en droit d'avoir une réponse adéquate à sa demande de dérogation et qu'il en va de même pour toutes les municipalités réclamantes;
- CONSIDÉRANT QUE dans ces circonstances, la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge doit considérer l'opportunité de porter devant les tribunaux le différend qui l'oppose à la ministre de l'Environnement et qu'il en va de même pour toutes les municipalités réclamantes;
- CONSIDÉRANT QUE le Fonds intermunicipal de défense de l'eau (FIDE) peut financer, au moins en partie, ce recours aux tribunaux et que tout besoin supplémentaire, le cas échéant, pourrait être financé par une contribution modeste des municipalités requérantes et des municipalités mandantes;
- CONSIDÉRANT QUE l'article 91 du *Code de procédure civile* prévoit que plusieurs personnes ayant un intérêt commun dans un litige peuvent mandater l'une d'elles pour agir en justice pour leur compte;
- CONSIDÉRANT QUE les municipalités d'Austin, Lanoraie, Nantes, Ristigouche-Partie-Sud-Est, Sorel-Tracy et d'autres municipalités (ci-après "les municipalités requérantes") ont accepté de se porter requérantes et de représenter toute municipalité qui leur aura fait parvenir une résolution adoptée en bonne et due forme les mandatant pour agir en son nom en la présente affaire;
- CONSIDÉRANT QUE les difficultés logistiques pour réunir à nouveau les municipalités concernées par la demande de dérogation et les contraintes juridiques liées à la nécessité d'observer les délais légaux pour entreprendre ladite procédure judiciaire;
- CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de mandater les municipalités requérantes afin de nous représenter et agir pour notre compte dans le cadre du recours judiciaire à entreprendre – ou qui a été entrepris – afin de faire valoir nos droits et protéger nos intérêts quant à la demande de dérogation déposée devant la ministre de l'Environnement et d'obtenir une réponse adéquate à notre demande de dérogation au *RPEP*;
- CONSIDÉRANT QUE la présente résolution est adoptée pour valoir procuration et mandat aux municipalités d'Austin, Lanoraie, Nantes, Ristigouche-Partie-Sud-Est, Sorel-Tracy et autres municipalités requérantes au sens de l'article 91 du *Code de procédure civile*.
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalia Czarnecka et résolu :
- DE réaffirmer la volonté de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge de mieux protéger les sources d'eau potable sur son territoire en augmentant les distances séparatrices prévues dans le *RPEP*;

- DE confier aux municipalités d’Austin, Lanoraie, Nantes, Ristigouche-Partie-Sud-Est, Sorel-Tracy et autres municipalités requérantes le mandat de la représenter et d’agir en son nom dans le cadre du recours à entreprendre – ou qui a été entrepris – afin de faire valoir ses droits et protéger ses intérêts quant à sa demande de dérogation déposée devant la ministre de l’Environnement et d’obtenir une réponse adéquate à sa demande de dérogation au RPEP, le tout en application de l’article 91 du *Code de procédure civile*;
- DE demander à la direction générale de faire parvenir une copie certifiée conforme de la présente résolution au Comité de pilotage de la démarche commune des municipalités en faveur d’une dérogation au RPEP pour confirmer l’octroi du mandat de représentation en la présente affaire;
- D’ autoriser une contribution financière d’un montant maximum de 250\$ en cas de nécessité financière liée à ce recours.

THEREFORE, it is moved by Councillor Natalia Czarnecka and resolved :

- TO *confirm the willingness of the Municipality of Grenville-sur-la-Rouge to better protect drinking water sources on its territory by increasing the separation distances provided for in the RPEP;*
- TO *entrust the municipalities of Austin, Lanoraie, Nantes, Ristigouche-Partie-Sud-Est, Sorel-Tracy and other requesting municipalities with the mandate to representit and act on its behalf as part of the recourse to be undertaken – or which has been undertaken – in order to assert its rights and protect its interests with respect to its application for a waiver to the minister of the Environment and to obtain an adequate response to its request for exemption from the RPEP, all in application of article 91 of the Code of civil procedure;*
- TO *request that the general direction send a certified copy of this resolution to the Comité de pilotage of the municipalities joint approach for a RPEP waiver to confirm the granting of the representation mandate in this case;*
- TO *authorize a financial contribution of up to \$ 250 in case of financial necessity related to this recourse.*

Adopté à l’unanimité
Carried unanimously

8.3 2018-06-181 Adoption du règlement RU-907-04-2018 sur les dérogations mineures
2018-06-181 Adoption of bylaw RU-907-04-2018 on minor exemptions

- CONSIDÉRANT QU’ un avis de motion a été donné par madame la conseillère Manon Jutras à la séance ordinaire du conseil municipal tenu le 10 avril dernier;
- WHEREAS *a notice of motion has been given by Councillor Manon Jutras at the regular council sitting held on April 10th;*
- CONSIDÉRANT QU’ une séance de consultation publique a eu lieu le 8 mai dernier et que des commentaires ont été émis concernant le prix de la demande de dérogation mineure;
- WHEREAS *a public consultation session was held on May 8th and comments were issued regarding the price of the minor exemptions request;*
- CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement tel que présenté a été modifié de sorte à tenir compte des commentaires qui ont été émis lors de cette séance;
- WHEREAS *the draft bylaw as presented has been amended to reflect the comments made at this meeting;*

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Manon Jutras et résolu que le conseil municipal adopte le règlement RU-907-04-2018 sur les dérogations mineures avec les modifications telles que proposées.

THEREFORE, it is moved by Councillor Manon Jutras and resolved that the municipal council adopts the bylaw RU-907-04-2018 on minor exemptions with the modifications as proposed.

Adopté à l'unanimité
Carried unanimously

8.4 2018-06-182 Résolution – Demande de prolongation de délai pour l'adoption des règlements de concordance
2018-06-182 Resolution – Request for an extension of time for the adoption of concordance bylaw

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge avait jusqu'au 28 juin 2018 pour adopter les règlements de concordance suivant les modifications au schéma d'aménagement de la MRC d'Argenteuil;

WHEREAS *the Municipality of Grenville-sur-la-Rouge had until June 28, 2018 to adopt these concordance bylaw following the modifications made to the development plan of the MRC d'Argenteuil;*

CONSIDÉRANT QUE de nouveaux changements au Schéma d'aménagement de la MRC d'Argenteuil ont été demandé afin de permettre des lotissements de 4 hectares disposant d'un frontage de 150 m ont été fait;

WHEREAS *new changes to the development plan of the MRC d'Argenteuil have been requested to allow subdivisions of 4 hectares with a frontage of 150 m have been made;*

CONSIDÉRANT QUE ces changements au schéma d'aménagement auront un impact sur les règlements de concordances à adopter par la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge;

WHEREAS *these changes to the development plan will have an impact on the concordance bylaw to be adopted by the Municipality of Grenville-sur-la-Rouge;*

CONSIDÉRANT QU' aucune réponse n'a été rendue par la MRC d'Argenteuil quant à cette demande de modification au schéma d'aménagement;

WHEREAS *no response has been provided by the MRC d'Argenteuil regarding this request for modification to the development plan;*

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité peut demander, en vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, une prolongation de délai pour le règlement numéro 68-17-17 visant la modification du schéma d'aménagement révisé (règlement numéro 68-09) de la MRC d'Argenteuil;

WHEREAS *the Municipality may request, according to the article 239 of the Act respecting land use planning and development, an extension of time for bylaw number 68-17-17 to amend the revised development plan (bylaw number 68-09) of the MRC d'Argenteuil;*

CONSIDÉRANT l'ampleur des modifications à apporter aux règlements en conformité avec le nouveau schéma d'aménagement de la MRC d'Argenteuil;

WHEREAS *the extent of the modifications to be made to the bylaw with the new development plan of the MRC d'Argenteuil;*

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Ron Moran et résolu que le conseil municipal demande au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire d'obtenir un délai supplémentaire de six (6) mois pour adopter les documents visés à l'article 58 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

THEREFORE, it is moved by Councillor Ron Moran and resolved that the municipal council asks the minister des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire to

obtain an additional period of six (6) months to adopt the documents referred to in article 58 of the Act respecting land use planning and development.

Adopté à l'unanimité
Carried unanimously

8.5 2018-06-183 Résolution – Modification du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mai 2018
2018-06-183 Resolution – Modification of the minutes of the regular council sitting held on May 8, 2018

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire du 8 mai dernier, le conseil municipal de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge a adopté la résolution numéro 2018-05-143;

WHEREAS *at the regular council sitting of May 8, the municipal council of the Municipality of Grenville-sur-la-Rouge adopted resolution number 2018-05-143;*

CONSIDÉRANT QUE le maire a apposé son droit de veto sur cette résolution;

WHEREAS *the mayor affixed his veto on this resolution;*

CONSIDÉRANT QUE des changements sont nécessaires pour correspondre à la vision du conseil sur ce sujet;

WHEREAS *changes are needed to match the council's vision on this topic;*

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalia Czarnecka et résolu que le conseil municipal modifie le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du 8 mai 2018, plus spécifiquement la résolution numéro 2018-05-143, en ajoutant à la résolution le paragraphe suivant :

"CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge considère que les restrictions établies par le règlement numéro 68-17-17 de la MRC d'Argenteuil représente une expropriation déguisée pour les propriétaires de ces secteurs et que la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge n'endossera jamais la responsabilité de ces restrictions sur son propre territoire;"

THEREFORE, it is moved by Councillor Natalia Czarnecka and resolved that the municipal council modifies the minutes of the regular council sitting of May 8th, 2018, more specifically the resolution number 2018-05-143, adding to the resolution the following paragraph:

"WHEREAS *the municipal council of the Municipality of Grenville-sur-la-Rouge considers that the restrictions established by bylaw number 68-17-17 of the MRC d'Argenteuil represents a disguised expropriation for the owners of these sectors and that the Municipality of Grenville-sur-la-Rouge will never assume responsibility for these restrictions on its own territory;*"

Adopté à l'unanimité
Carried unanimously

8.6 2018-06-184 Avis de motion – Règlement sur l'utilisation de l'eau potable
2018-06-184 Notice of motion - Bylaw on the use of drinking water

Avis de motion est donné par madame la conseillère Manon Jutras de l'intention de soumettre pour approbation le projet de règlement RU-904-06-2018 sur l'utilisation de l'eau potable abrogeant le Règlement R-24 sur l'utilisation extérieur de l'eau potable adopté en 2003.

Notice of motion is given by Councillor Manon Jutras of the intention to submit for approval the draft bylaw RU-904-06-2018 on the use of drinking water repealing bylaw R-24 on the external use of drinking water adopted in 2003.

Le projet de règlement ayant été remis au membre du Conseil avant la séance, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture.

Since the by-law project was given to council members before the present meeting, the general director is exempted from reading it.

Adopté à l'unanimité
Carried unanimously

8.7 2018-06-185 Avis de motion – Règlement RU-901-06-2018 sur les compteurs d'eau
2018-06-185 Notice of motion – Bylaw RU-901-06-2018 on the water meters

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Serge Bourbonnais de l'intention de soumettre pour approbation le projet de règlement RU-901-06-2018 sur l'installation de compteurs d'eau dans les immeubles non résidentiels de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge.

Notice of motion is given by Councillor Serge Bourbonnais of the intention to submit for approval the draft bylaw RU-901-06-2018 on the installation of water meters in non-residential buildings in the Municipality of Grenville-sur-la-Rouge.

Le projet de règlement ayant été remis au membre du Conseil avant la séance, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture.

Since the by-law project was given to council members before the present meeting, the general director is exempted from reading it.

Adopté à l'unanimité
Carried unanimously

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMUNAUTAIRE / ECONOMIC AND COMMUNITY DEVELOPMENT

9.1 2018-06-186 Résolution – Subvention programme d'infrastructure Québec-Municipalités
2018-06-186 Resolution – Quebec-Municipalities infrastructure program grant

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge a soumis une demande de subvention pour le Programme d'infrastructure Québec-Municipalités-Municipalité amie des aînés (MADA), mais qu'une réponse n'est attendue qu'à l'automne prochain;

WHEREAS *the Municipality of Grenville-sur-la-Rouge has submitted an application for a subsidy for the Quebec-Municipalities infrastructure program – Municipality friends to seniors (MADA), but an answer is not expected until next autumn;*

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise à rendre accessible la bibliothèque de Calumet et la banque alimentaire pour les personnes à mobilité réduite;

WHEREAS *this request aims to make accessible the library of Calumet and the Food bank for the people with reduced mobility;*

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette demande, la Municipalité doit s'engager à payer un montant équivalent à 20% des frais encourus, alors que la subvention paierait le 80% restant;

WHEREAS *as part of this request, the Municipality must commit to pay an amount equivalent to 20% of the cost, while the grant would pay the remaining 80%;*

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Fillion et résolu que le conseil municipal s'engage à verser un montant de 4 700\$ représentant 20% des coûts totales engendrées dans le cadre de la subvention programme d'infrastructure Québec-Municipalités advenant le cas où cette subvention est accordée par le Ministère des Affaires municipales, des Région et de l'Occupation du territoire.

THEREFORE, it is moved by Councillor Denis Fillion and resolved that the municipal council agrees to pay an amount of \$ 4 700 representing 20% of the total costs generated by the

Quebec-Municipalities infrastructure program subsidy in the event that this grant is granted by the Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité
Carried unanimously

9.2 **2018-06-187** **Résolution – Aide financière Maison des jeunes**
2018-06-187 **Resolution – Financial aid for Youth house**

CONSIDÉRANT QU' une demande d'aide financière a été faite auprès de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge;

WHEREAS *a request for financial assistance has been made to the Municipality of Grenville-sur-la-Rouge;*

CONSIDÉRANT QUE la Maison des jeunes dessert aussi bien les jeunes du Village de Grenville que les jeunes de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge;

WHEREAS *the youth house serves both young people of the Village of Grenville and the youth of the Municipality of Grenville-sur-la-Rouge;*

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité, dans les années passées, a payé à part égal le coût du loyer de la Maison des jeunes avec le Village de Grenville;

WHEREAS *the Municipality, in the past years, paid equally with the Village of Grenville the cost of renting the Youth house;*

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Ron Moran et résolu que le conseil municipal autorise le paiement d'une somme de 5 600\$ à la Maison des jeunes pour couvrir les frais reliés au loyer et ainsi garantir la viabilité de la Maison des jeunes pour notre communauté.

THEREFORE, it is moved by Councillor Ron Moran and resolved that the municipal council authorizes the payment to the amount of \$ 5 600 to the youth house to cover rent related expenses and thus guarantee the viability of the youth house for our community.

Adopté à l'unanimité
Carried unanimously

9.3 **2018-06-188** **Résolution – Aide financière Centre communautaire Campbell**
2018-06-188 **Resolution – Financial aid for Campbell community center**

CONSIDÉRANT QUE le Centre communautaire Campbell a fait une demande d'aide financière auprès de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge pour les aider à financer la réfection du toit du Centre;

WHEREAS *the Campbell community center has applied for financial assistance to the Municipality of Grenville-sur-la-Rouge to help with funding for the refurbishment of the Center's roof;*

CONSIDÉRANT QUE le Centre communautaire a fait une demande d'aide financière auprès de la MRC d'Argenteuil dans le cadre du *Fonds pour la préservation et la mise en valeur du patrimoine bâti*;

WHEREAS *the community center has applied for financial assistance from the MRC d'Argenteuil as part of the Fonds pour la préservation et la mise en valeur du patrimoine bâti;*

CONSIDÉRANT QU' un montant de 3 000\$ a été accordé dans le cadre de ce programme de la MRC d'Argenteuil, mais que la Municipalité doit s'engager à mettre un montant égal ou supérieur à celui octroyer par le programme;

WHEREAS *an amount of \$ 3 000 has been granted under this program of the MRC d'Argenteuil but the Municipality must commit to an amount equal to or greater than that granted by the program;*

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Fillion et résolu que le conseil municipal octroie une aide financière d'un montant de 3 500\$ au Centre communautaire Campbell pour la réfection de la toiture du Centre tel que demandé selon les critères du *Fonds pour la préservation et la mise en valeur du patrimoine bâti* de la MRC d'Argenteuil.

THEREFORE, it is moved by Councillor Denis Fillion and resolved that the municipal council provides \$ 3 500 in financial assistance to the Campbell community center for the renovation of the Center's roof as requested under the criteria of the Fonds pour la préservation et la mise en valeur du patrimoine bâti of the MRC d'Argenteuil.

Adopté à l'unanimité
Carried unanimously

9.4 2018-06-189 Résolution – Aide financière Centre communautaire Harrington Valley
2018-06-189 Resolution – Financial aid for Harrington valley community center

CONSIDÉRANT QUE le Centre communautaire Harrington Valley a fait une demande d'aide financière auprès de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge;

WHEREAS *the Harrington Valley community center has applied for a financial assistance from the Municipality of Grenville-sur-la-Rouge;*

CONSIDÉRANT QUE le Centre communautaire dessert aussi bien les résidents de Grenville-sur-la-Rouge que ceux de Harrington;

WHEREAS *the Community center serves residents of both Grenville-sur-la-Rouge and Harrington;*

CONSIDÉRANT QUE Harrington verse également une aide financière au Centre communautaire pour les aider à entretenir le bâtiment et les installations;

WHEREAS *Harrington also provides financial assistance to the Community center to help maintain the building and facilities;*

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Manon Jutras et résolu que le conseil municipal octroie une aide financière de 3 600\$ au Centre communautaire Harrington Valley pour les aider à entretenir le bâtiment et les installations du Centre communautaire en vue d'offrir un environnement agréable aux citoyens de Grenville-sur-la-Rouge et de Harrington.

THEREFORE, it is moved by Councillor Manon Jutras and resolved that the municipal council provides \$ 3 600 in financial assistance to the Harrington Valley community center to help maintain the building and facilities of the Community center to provide a pleasant environment for the citizens of Grenville-sur-la-Rouge and Harrington.

Adopté à l'unanimité
Carried unanimously

10. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE / HEALTH AND WELLNESS

10.1 2018-06-190 Dépôt du résultat des tests d'eau
2018-06-190 Filling of the results of water tests

Le conseil municipal prend acte du dépôt, par le secrétaire-trésorier, des résultats des tests d'eau pour le mois de mai 2018.

The municipal council takes act of the deposit, by the secretary-treasurer, of the results of the water test for May 2018.

11. LOISIRS ET CULTURE / LEISURE AND CULTURE

11.1 2018-06-191 Résolution – Autorisation de passage Tour CIBC Charles-Bruneau
2018-06-191 Resolution – Passage authorization for the Tour CIBC Charles-Bruneau

CONSIDÉRANT QU' une demande d'autorisation de passage a été faite par le comité organisateur du Tour CIBC Charles-Bruneau;

WHEREAS *a request for a passage authorization was made by the Tour CIBC Charles-Bruneau organizing committee;*

CONSIDÉRANT QUE le Tour CIBC Charles-Bruneau est l'une des activités de collecte de fonds les plus importantes au Québec pour amasser de l'argent pour les enfants atteints de cancer;

WHEREAS *the Tour CIBC Charles-Bruneau is one of the largest fundraising events in Quebec to raise money for children living with cancer;*

CONSIDÉRANT QUE le Tour CIBC Charles-Bruneau empruntera les rues de la Municipalité le 5 juillet prochain à l'occasion de cet événement;

WHEREAS *the Tour CIBC Charles-Bruneau will take the streets of the Municipality on July 5th on the occasion of this event;*

CONSIDÉRANT QUE la santé et la sécurité des participants seront assumées par les organisateurs de l'événement et que la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge ne pourra être tenu responsable d'un quelconque incident se produisant sur son territoire;

WHEREAS *the health and safety of the participants will be assumed by the organizers of the event and the Municipality of Grenville-sur-la-Rouge cannot be held responsible for any incidents occurring on its territory;*

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalia Czarnecka et résolu que le conseil municipal autorise les participants et les accompagnateurs du Tour CIBC à emprunter les rues de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge à l'occasion de l'événement qui se tiendra le jeudi 5 juillet prochain.

THEREFORE, it is moved by Councillor Natalia Czarnecka and resolved that the municipal council authorizes the participants and attendees of the Tour CIBC Charles-Bruneau to use the streets of the Municipality of Grenville-sur-la-Rouge for the event to be held on Thursday, July 5th.

Adopté à l'unanimité
Carried unanimously

11.2 2018-06-192 Résolution – Autorisation de passage pour l'événement cycliste A Ride to Remember
2018-06-192 Resolution – Passage authorization for the cycling event A Ride to Remember

CONSIDÉRANT QU' une demande d'autorisation de passage a été faite par les organisateurs de l'événement A Ride to Remember;

WHEREAS *a request for a passage authorization was made by the event A Ride to Remember organizing committee;*

CONSIDÉRANT QUE l'événement cycliste cherche à amasser des fonds et sensibiliser la population à la recherche sur la maladie d'Alzheimer;

WHEREAS *the cycling event seeks to raise funds and raise awareness about Alzheimer's disease research;*

CONSIDÉRANT QUE l'événement cycliste empruntera les rues de la Municipalité le 5 août prochain à l'occasion de cet événement;

WHEREAS *the cycling event will take the streets of the Municipality on August 5th on the occasion of this event;*

CONSIDÉRANT QUE la santé et la sécurité des participants seront assumées par les organisateurs de l'événement et que la Municipalité de Grenville-

sur-la-Rouge ne pourra être tenu responsable d'un quelconque incident se produisant sur son territoire;

WHEREAS the health and safety of the participants will be assumed by the organizers of the event and the Municipality of Grenville-sur-la-Rouge cannot be held responsible for any incidents occurring on its territory;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Ron Moran et résolu que le conseil municipal autorise les participants et les accompagnateurs de l'événement cycliste A Ride to Remember à emprunter les rues de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge à l'occasion de l'événement qui se tiendra le dimanche 5 août prochain.

THEREFORE, it is moved by Councillor Ron Moran and resolved that the municipal council authorizes the participant and attendees of the cycling event A Ride to Remember to take the streets of the Municipality of Grenville-sur-la-Rouge on the occasion of this event to be held on Sunday, August 5th.

Adopté à l'unanimité
Carried unanimously

12. AFFAIRES NOUVELLES / NEW BUSINESS

13. CERTIFICAT DE CRÉDITS / CREDIT CERTIFICATE

Le directeur général certifie que la Municipalité dispose des crédits budgétaires nécessaires pour les dépenses décrétées lors de cette séance ordinaire.

The general director certifies that the Municipality has the necessary budgetary credits for the expenses decreed in this regular sitting.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS / QUESTION PERIOD

**15. 2018-06-193 Levée de la séance
2018-06-193 Closure of the session**

Les points à l'ordre du jour étant tous épuisés, il est proposé par monsieur le conseiller Serge Bourbonnais et résolu que la présente séance soit levée à 21h55.

All of the subjects in the agenda have been covered, it is moved by Councillor Serge Bourbonnais and resolved to close the regular sitting at 9h55 pm.

Adopté à l'unanimité
Carried unanimously

Tom Arnold
Maire

Marc Beaulieu
Directeur général et secrétaire-trésorier